



Le 25 juillet 2011

Par courriel

M^e Yves Fréchettes
Affaires juridiques – TransÉnergie
Hydro-Québec
75, boul. René Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2010 du Transporteur en vertu de l'article 75 de la
*Loi sur la Régie de l'énergie***

Cher confrère,

La régie a complété l'examen du rapport annuel du Transporteur déposé le 20 mai 2011 en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010.

La Régie considère que le dossier est conforme aux exigences prévues à l'article 75 de la Loi de même qu'aux exigences de la majorité des décisions pertinentes.

Nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as